

## Plan Qualité Hydrocarbonés : MEMO

1. Clauses administratives particulières à prévoir dans les CSC pour mettre d'application le « PQ hydrocarbonés »Article 3 - §1 « Énumération et portée des plans, documents et objets du marché »

L'article est complété par :

« Le document de référence RW99-A-1 (version du 29/12/2008) relatif à la mise en place d'un système de gestion de la qualité lors de l'exécution des marchés de travaux joint en annexe, avec le complément également repris en annexe au présent cahier spécial des charges est d'application pour tous les travaux de revêtements hydrocarbonés du présent marché ».

Article 4 - §2 « Conditions d'utilisation des plans, documents et objets du marché »

L'article est complété par :

« Le document de référence RW99-A-1 (version du 29/12/2008) et son complément :

- définissent les documents à fournir par le soumissionnaire lors de la remise de son offre ainsi que les documents à fournir par l'adjudicataire dès la notification, avant et pendant l'exécution des travaux ainsi qu'à l'achèvement de ceux-ci.
- précisent les modalités d'approbation des documents par le pouvoir adjudicateur ainsi que les délais de fourniture de ces documents.

La fourniture du dossier regroupant l'ensemble des documents établis dans le cadre de la démarche qualité ainsi que tous les prélèvements, essais, transmission des résultats, ... sont une charge d'entreprise»

Article 10 - §1 « Sous-traitants »

L'article est complété par :

« Si les travaux de revêtements hydrocarbonés du présent marché sont confiés à un sous-traitant, ce dernier met en place le système de gestion de la qualité correspondant et/ou applique et respecte les procédures du système de gestion de la qualité mis en place par l'adjudicataire ».

2. Autres points à prévoir dans le CSC

- prévoir un ou plusieurs postes dans le métré pour les couches de collage (et « étoiler » les postes normalisés de revêtement). Les couches de collage doivent par ailleurs être à rupture contrôlée.
- Eventuellement prévoir un poste de nettoyage de la surface avant pose de l'hydrocarboné
- Les prescriptions techniques d'application restent celles du RW99-2004 car il n'est pas possible d'intégrer dans tous les CSC les nouvelles versions (par ailleurs encore provisoires) des prescriptions de tous les sous-chapitres C et G tant que le RW99 nouveau n'est pas d'application. Il convient cependant de joindre aux CSC la table de conversion de la dénomination des hydrocarbonés. \*\*\* circulaire en préparation \*\*\*
- limiter le pourcentage de recyclés à max 20% dans les sous-couches et l'interdire formellement dans toutes les couches d'usure et ce, pour tous les réseaux (tant que le RW99 ne le limite pas ou ne les interdit pas d'office).
- A tous les CSC avec des hydrocarbonés, joindre
  - Le document RW99-A1 (version du 28/12/2008)
  - Le complément
  - La table de conversion